



NOM ET PRENOM

SEMAINE DU 16 AU 22 DÉCEMBRE 2025

Bien penser à inscrire votre nom et prénom , Merci

SEMAINE 51

	MARDI 16	MERCREDI 17	JEUDI 18	VENDREDI 19	SAMEDI 20	DIMANCHE 21	LUNDI 22
SOUPE 1,15€	SOUPE 4 LÉGUMES	VELOUTÉ DE CHAMPIGNONS	SOUPE MONTAGNARDE	BOUILLON DE BŒUF ALPHABET	VELOUTÉ AUX CAROTTES	VELOUTÉ LÉGUMES CERFEUIL	SOUPE AUX POIS CASSÉS
ENTRÉE	ŒUF BÉARNAISE ou JAMBON SEC	TARTE AU FROMAGE ou HARICOTS VERTS VINAIGRETTE	SARDINES À LA TOMATE ou SALADE D'ENDIVES AUX NOIX	CHOU ROUGE VINAIGRETTE ou POMMES DE TERRE EN SALADE	TERRINE DE LÉGUMES ou HARICOTS BLANCS EN SALADE	SALADE VERTE ou CÉLERI RÉMOULADE	PAMPLEMOUSSE ROSE ou BETTERAVES ROUGES RÂPÉES
PLAT OU PLAT UNIQUE	RÔTI DE BEOUF ou STEAK HACHÉ DE VEAU	SAUTÉ DE PORC ou BLANQUETTE DE DINDE	SPAGHETTIS AUX FRUITS DE MER	CABILLAUD SAUCE CITRON ou TOMATE FARCIE	QUENELLES SAUCE AURORE ou GRATIN DE POISSON	ÉMINCÉ DE VEAU ou ÉCHINE DE PORC GRILLÉE	FRICADELLE DE BŒUF ou ESCALOPE DE DINDE AU JUS
LÉGUME	PURÉE DE CAROTTES ou CHOUX DE BRUXELLES	POIS AU LARD ou RIZ PILAF	ou BŒUF AUX CAROTTES	BULGOUR ou RATATOUILLE	PÂTES ou SALSIFIS PERSILLÉS	CHAMPIGNONS PERSILLÉS ou FLAGEOLETS	JEUNES CAROTTES PERSILLADE ou EBLY
FROMAGE	SAINT NECTAIRE ou FROMAGE BLANC FAISSELLE	MORBIER ou FROMAGE FONDU	BÎCHE MÉLANGE ou YAOURT NATURE	FROMAGE DU JOUR ou RONDELÉ NATURE	CANTAL ou PETITS SUISSES	FROMAGE FRAIS ou COMTÉ	FOURNOLS ou FROMAGE DE BREBIS
DESSERT	PRUNEAUX AU SIIROP ou FRUIT	FROMAGE FRAIS SUR COULIS ou FLAN À LA VANILLE	COMPOTE ou FRUIT	GÉNOISE FAÇON TATIN ou PÊCHE FAÇON MELBA	MOUSSE AUX MARRONS ou FRUIT	FRUIT ou YAOURT AUX FRUITS	CRÈME DESSERT ou ABRICOTS AU SIROP
PAIN	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

PAIN: 0,65€ (si besoin préciser le nombre en cochant les cases ci-dessus)

En cas d'Absence, prévenir le plus rapidement possible ADMR TOURNUS AU 03 85 21 92 73 OU (uniquement en cas d'urgence)LACUISINE DE JACQUOTTE AU 03 85 72 28 67 OU 06 21 73 79 08

NOUS RAPPELONS QUE TOUS LES REPAS COMMANDÉS SERONT FACTURÉS EN CAS D'ANNULATION SAUF HOSPITALISATION D'URGENCE SI CELLE-CI A BIEN ÉTÉ DECLARÉE

Le délai pour les annulations est de minimun 7 jours (jours ouvrables),

ATTENTION:Nous rappelons qu'il est formellement interdit de déposer des repas au dehors par mesure de sécurité alimentaire, En cas d'absence, les repas ne seront pas déposés mais seront tout de même facturés,

LA CUISINE DE JACQUOTTE DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE NON-RESPECT DES RÈGLES LIES AU RESPECT DE LA CHAINE DU FROID ET HYGIENE EN DEHORS DE SES LOCAUX